



Augmentez les salaires, pas l'âge de départ en retraite !

Depuis plusieurs mois, le gouvernement Macron-Borne campe sur sa volonté de reculer l'âge minimum pour partir en retraite en le portant de 62 à 64 ou 65 ans. Ce, malgré l'opposition, à en croire les sondages, de plus de 75% de la population.

L'argument répété sans cesse est que l'évolution de l'espérance de vie conduit à un déséquilibre du système qui va engendrer une faillite financière : *"il va falloir travailler tous plus longtemps pour pouvoir continuer à payer les pensions sinon il n'y aura plus assez d'actifs par retraité"*.

Cet argument "de bon sens" est totalement faux, et le gouvernement le sait.

Il est faux parce que ce qui compte, ce n'est pas le nombre d'actifs par retraité mais la valeur produite par ces actifs, et cette valeur intègre certes leur nombre mais aussi la productivité de leur travail, productivité qui n'a jamais cessé de croître. On peut donc avoir moins d'actifs par retraité sans que le système s'effondre.

La preuve en est qu'**en 2022 le système des retraites est excédentaire** de plus de 3 milliards d'euros. Pour l'avenir, le COR (Comité d'Orientation des Retraites, qui dépend de la Première Ministre) a fait des prévisions à partir de plusieurs hypothèses sur le niveau du chômage et sur l'évolution de la productivité du travail. La conclusion du rapport (1) du COR est claire : **"les résultats ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite"**, autrement dit : la part des retraites dans la richesse nationale va rester similaire à ce qu'elle est aujourd'hui jusqu'à l'horizon 2070 !

Il n'y a donc pas de raisons de penser qu'on ne pourra plus payer les pensions d'ici quelques années, il n'y a pas de raisons de travailler plus longtemps.

Alors quelle est la vraie motivation de cette réforme ?

La réponse est écrite en toutes lettres dans le pacte de stabilité que le gouvernement a envoyé comme chaque année à Bruxelles en juillet 2022 pour rassurer la commission européenne sur l'évolution des finances publiques (2). **D'un côté, on baisse les impôts des entreprises** (en supprimant les impôts de production, l'Etat vient par exemple de se priver de 8 milliards de rentrées fiscales par an), **et de l'autre, on fait des économies sur les retraites**, comme on en a déjà fait, et continue à faire, sur les indemnités chômage.

Partir plus tard, c'est profiter moins longtemps de sa retraite, et la vivre en moins bonne santé. L'espérance de vie en bonne santé, "sans limitation dans les activités usuelles", est actuellement calculée par l'INSEE autour de 65 ans. Partir à 65 ans, ça sera pour beaucoup ne jamais pouvoir profiter d'années de retraite active en bonne santé, et pas seulement d'une retraite pour la mort.

De quelle société voulons-nous ?

D'une société où la retraite est l'antichambre de la fin ? Ou d'une société où les retraités peuvent profiter de leurs années de pension pour voyager, pour participer à la vie sociale, dans les familles, dans les associations par exemple...

Contrairement à ce qu'on vous dit, **repousser l'âge de la retraite n'aura pas le même effet pour tous**, ceux qui ont commencé à travailler après des études courtes seront plus touchés que ceux qui ont fait des études longues. Et entre niveaux de revenu, c'est le même phénomène : à 62 ans, 25% des hommes les plus pauvres sont déjà morts, alors qu'ils ne sont que 5% parmi les plus riches. Repousser l'âge de la retraite, c'est la refuser aux moins favorisés de notre société.

Dans ce débat sur l'équilibre du système de retraite, la question des recettes semble taboue.

Pourtant les cotisations sont calculées en pourcentage du salaire.

- Augmenter les salaires, le SMIC, le point d'indice, c'est augmenter les recettes.
- Aligner le salaire des femmes sur celui des hommes, c'est augmenter les recettes.
- Réduire le chômage, c'est augmenter les recettes.

Comme par hasard, aucune de ces solutions n'est envisagée par le gouvernement. De même on ne parle jamais de toutes les exonérations de cotisations sociales que les gouvernements successifs ont accordées aux entreprises.

La CGT-INRAE revendique le retour à la retraite à 60 ans avec, pour les fonctionnaires, un taux plein correspondant à 75% de la rémunération brute totale, primes incluses, des 6 derniers mois. Ce modèle est financièrement soutenable, il demande seulement la volonté politique d'augmenter les recettes et d'arrêter les exonérations de cotisations accordées au patronat.

Les « concertations » organisées par le gouvernement avec les organisations syndicales n'ont manifestement pas fait évoluer son projet. La leçon est claire, **seule la mobilisation populaire peut le faire échouer**. En 2019, une mobilisation d'ampleur appuyée sur la grève avait obligé Emmanuel Macron à renoncer à une première réforme. En 2023, c'est une même mobilisation qu'il nous faut construire pour l'obliger à renoncer à cette nouvelle « réforme ».

65 ou 64 ans, on n'en veut pas !

Demain 10 Janvier, Mme Borne doit officialiser le projet gouvernemental.

- ▶ La CGT-INRAE se félicite que toutes les organisations syndicales sans exception se soient exprimées contre ce projet, rendant possible la constitution d'un large front du refus.
- ▶ **La CGT-INRAE invite les personnels à participer massivement à toutes les mobilisations qui vont avoir lieu dans les prochaines semaines. Elle propose à toutes les organisations syndicales de l'INRAE d'appeler ensemble à des assemblées générales dans chaque centre afin que les personnels décident des actions à mener.**

Ensemble, soyons plus forts, rejoignez la CGT !



la cgt
INRAE

Bulletin d'adhésion à retourner à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10,
78210 Saint-Cyr l'École
ou cgt@inrae.fr

Centre INRAE :

Qualité (M. ou Mme) : NOM :

Prénom : Date de naissance :/...../.....

Corps : Grade :

E-mail :



(1) Rapport annuel du Conseil d'Orientation des Retraites, Septembre 2022. Evolution et perspectives des retraites en France. Page 9. Téléchargeable sur <https://www.cor-retraites.fr/node/595>

(2) Programme de stabilité 2022-2027. Page 3. Téléchargeable sur https://www.budget.gouv.fr/files/uploads/extract/2022/programme_stabilite/PSTAB%202022.pdf